



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 36

Votants : 70 (dont 34 procurations)

N° 30

OBJET :

DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE

TERRITOIRE  
D'INDUSTRIES

AVENANT 1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 23 JUL. 2021

Publiée ou notifiée

le : 23 JUL. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludvine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de développement économique,

**Vu** la délibération n°24 du 5 décembre 2019 actant le protocole d'accord Territoire d'industrie, signé sur la période 2020-2022, qui entend relancer les dynamiques industrielles dans le cadre d'une stratégie de reconquête et de développement industriel des territoires,

**Vu** l'avis favorable de la commission économique du 8 juin 2021,

**Considérant** le territoire Riom-Vichy qui regroupe les communautés d'agglomération de Riom Limagne Volcans, Vichy Communauté et les communautés de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, et Combrailles Sioule et Morge identifiées comme territoires d'industries,

**Considérant** que la Communauté de communes Plaine Limagne souhaite rejoindre la démarche engagée sur le Territoire d'Industrie Riom-Vichy, et que la Région a donné une suite favorable à cette demande, permettant d'élargir son périmètre à cinq structures intercommunales,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- d'approuver et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat du territoire d'industrie Riom-Vichy, joint à la présente délibération, qui prévoit l'ajout de la Communauté de communes Plaine Limagne au sein du périmètre initialement défini.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

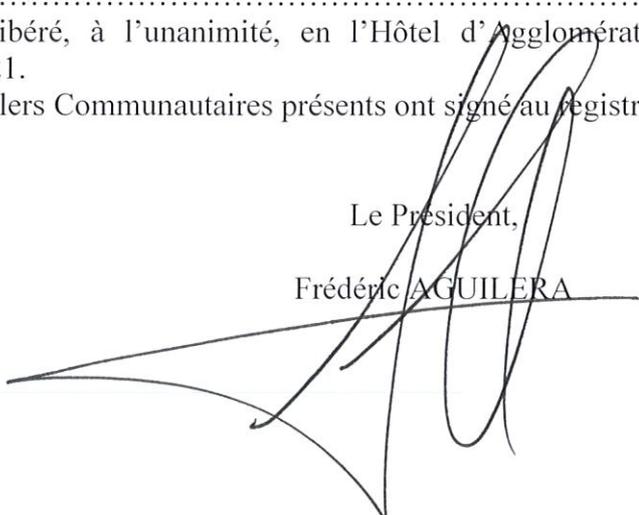
- approuve et autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat du territoire d'industrie  
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 juillet 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



**AVENANT N°1**  
**AU CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE RIOM-VICHY**

**ENTRE les soussignés :**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1 esplanade François Mitterrand CS 20033 - 69269 Lyon cedex 2, représentée par le Président du Conseil régional dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération n° CP XXX de la Commission permanente du 4 juin 2021,

D'une part,

**ET**

**Le « Territoire d'industrie Riom-Vichy » représenté par :**

Ci-après, dénommées les « **intercommunalités** » :

- La Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge, représentée par son Président Sébastien GUILLOT,
- La Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne représentée par sa Présidente, Véronique POUZADOUX,
- La Communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans représentée par son Président Frédéric BONNICHON,
- La Communauté d'agglomération Vichy Communauté représentée par son Président Frédéric AGUILERA,
- La Communauté de communes Plaine Limagne représentée par son Président Claude RAYNAUD

Ci-après, dénommés les « **partenaires publics** » ;

- L'Etat représenté par le Préfet de département,
- La Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts et Consignations) représentée par son Directeur régional,
- BPI France représentée par son Directeur régional,
- Pôle Emploi représenté par son Directeur régional,
- Business France représenté par son Directeur interrégional,
- L'ADEME représentée par son Directeur régional.

**AINSI QUE :**

Ci-après, dénommés les « **partenaires économiques et industriels** »

- Les industriels, représentés par M. François LIGIER,

Ce dernier constituant avec M. Frédéric BONNICHON le binôme en charge de la conduite de ce programme « Territoire d'Industrie Riom-Vichy ».

D'autre part,

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels **sont dénommés ci-après les « signataires »**.

- Vu** la délibération n°AP-2019-03 / 06-3-2752 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 28 et 29 mars 2019 présentant le dispositif Territoire d'Industrie ;
- Vu** la délibération n° CP-2019-12 / 06-10-3595 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 20 décembre 2019 approuvant le contrat Territoire d'industrie de RIOM-VICHY et autorisant le Président ou son représentant à le signer ;
- Vu** la délibération n°CP-XXX de la Commission Permanente du 4 juin 2021 relative aux modifications apportées au contrat du Territoire d'industrie Riom-Vichy
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 8 juillet 2021 autorisant le président à signer l'avenant n°1 ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans en date du 18 mai 2021 autorisant le président à signer l'avenant n°1 ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de Saint-Pourçain Sioule Limagne en date du 6 mai 2021 autorisant le président à signer l'avenant n°1 ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de Combrailles Sioule et Morge en date du 8 octobre 2020 autorisant le président à signer l'avenant n°1 ;
- Vu** la délibération du Conseil communautaire de Plaine Limagne en date du 19 octobre 2020 autorisant le président à signer l'avenant n°1 ;
- Vu** l'arrêté de la BANQUE DES TERRITOIRES en date du 10 janvier 2020 autorisant le représentant à signer ;
- Vu** la décision de l'opérateur BUSINESS FRANCE en date du 15 mars 2019 autorisant les directeurs interrégionaux à signer les contrats Territoire d'Industrie ;
- Vu** la délégation de signature consentie le 27 janvier 2020 par le Président Directeur Général de l'ADEME à Jérôme d'ASSIGNY, Directeur régional ;
- Vu** la décision ARA n°2019-63 DS DT de l'opérateur POLE EMPLOI en date du 7 novembre 2019 (publiée le 8 novembre 2019) autorisant le représentant à signer.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Par délibération n°CP-2019-12 / 06-10-3595, la Commission permanente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en date du 20 décembre 2019 a approuvé le contrat Territoire d'Industrie de Riom-Vichy.

Le Territoire d'Industrie Riom-Vichy est composé de quatre intercommunalités :

- La Communauté d'agglomération Vichy Communauté
- La Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans
- La Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule et Morge
- La Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge

Au cours de l'année 2019, le Président de la Communauté de communes Plaine Limagne a attiré l'attention du Président de Région sur le souhait de son territoire de rejoindre la démarche engagée sur le Territoire d'Industrie Riom-Vichy.

Par courrier en date du 11 décembre 2019, la Région a donné une suite favorable à cette demande d'intégrer le Territoire d'Industrie Riom-Vichy, permettant d'élargir son périmètre à cinq structures intercommunales.

Le présent avenant n°1 au contrat Territoire d'Industrie Riom-Vichy prend acte de l'ajout de la Communauté de communes Plaine Limagne au sein du périmètre initialement défini.

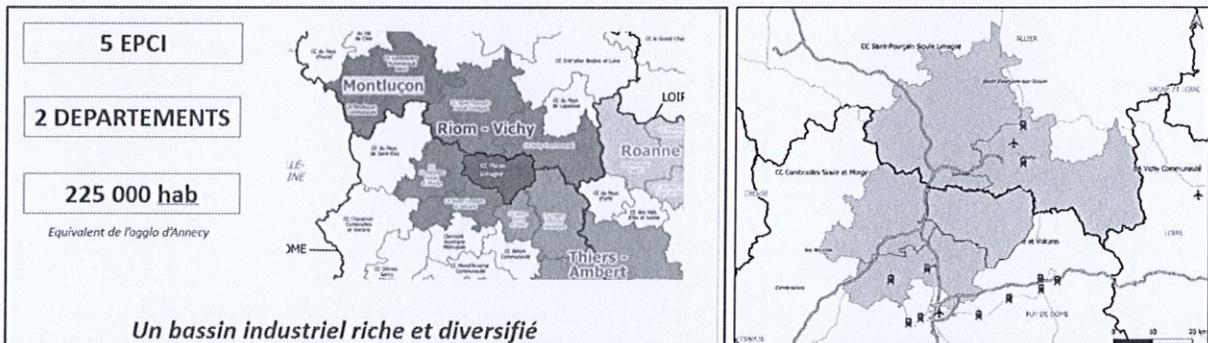
Par conséquent, les dispositions suivantes sont modifiées.

#### Article 1 :

Le paragraphe consacré aux enjeux du Territoire d'Industrie Riom-Vichy est dorénavant rédigé comme suit :

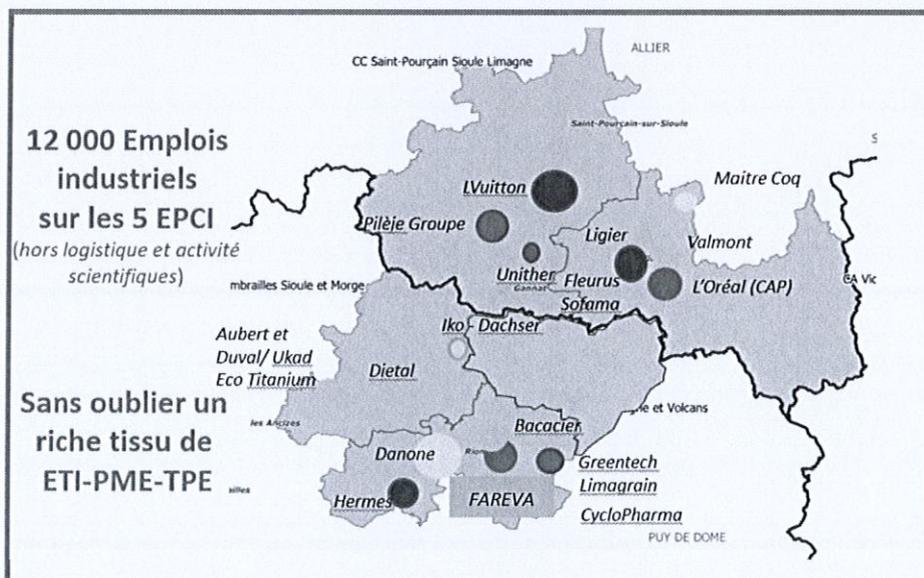
### ***Enjeux du Territoire d'industrie Riom-Vichy :***

Le territoire **Riom-Vichy** a été identifié « **Territoires d'industrie** » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 avec 4 EPCI et a élargi son périmètre à un 5<sup>ème</sup> EPCI en 2020. Il se compose aujourd'hui de :

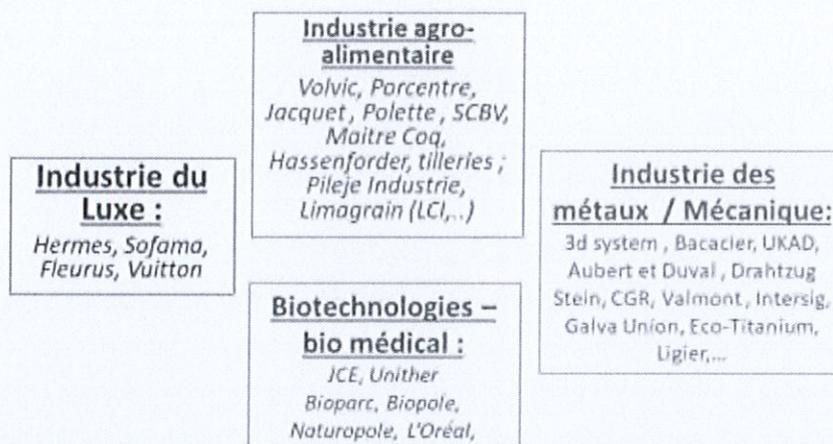


### ***Un bassin industriel riche et diversifié, desservi par des axes routiers et ferroviaires majeurs.***

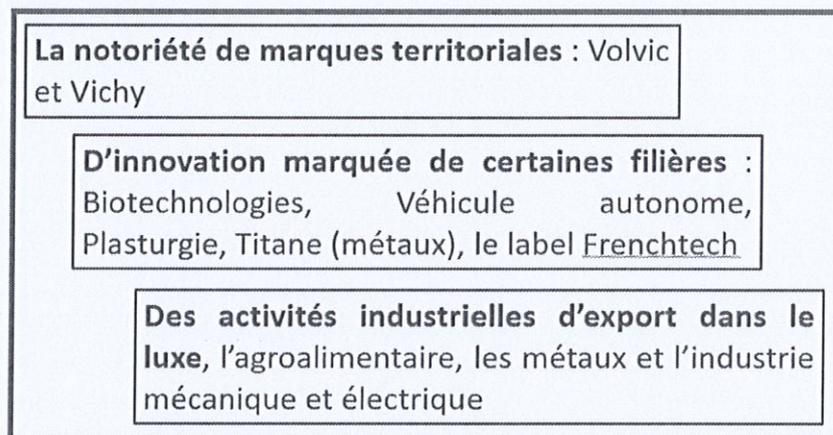
Les différentes réunions de travail et diagnostics réalisés ont mis en exergue un territoire composé de :



Avec un tissu industriel diversifié et des filières bien représentées :



Ce territoire bénéficie également de :



Ce travail de diagnostic a permis d'identifier des problématiques majeures et partagées par les 5 EPCI :

- Des difficultés de recrutement toutes filières confondues et notamment des problématiques de métiers, la mobilité, l'attractivité, le savoir-être etc.
- Des problématiques liées à la formation : manque de connaissance, perception des métiers industriels, absence de sessions.
- Des difficultés de services : les gardes d'enfants, la mobilité et les transports, le logement etc.
- Une situation complexe et insatisfaisante de la desserte ferroviaire et aérienne,
- Des infrastructures numériques et la couverture du territoire insatisfaisante,
- La complexité de réalisation et de développement de projets industriels nouveaux,
- L'attractivité et la perception du territoire (image, territoire industriel et d'emplois, etc.)

**Article 2 :**

Tous les autres articles restent inchangés.

Fait à ....., le .....

En 10 exemplaires,

	<p>Pour le territoire d'Industrie Riom-Vichy</p>  <p>Frédéric Bonnichon</p>	<p>Pour les Industriels,</p>    <p>François Ligier</p>
---	---	--

	<p><b>La Région</b> </p> <p>Auvergne-Rhône-Alpes</p>	<p><b>bpi</b>france</p>	<p> <b>BANQUE des TERRITOIRES</b> </p>
<p>M. Le Préfet</p>	<p>Le Président M. Laurent Wauquiez</p>	<p>M.</p>	<p>M.</p>

<p></p> <p>pôle emploi</p>	<p></p> <p>BUSINESSFRANCE</p>	<p><b>ADEME</b></p> <p></p> <p>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie</p>
<p>M.</p>	<p>M.</p>	<p>M.</p>

<p></p> <p>St-Pierre Ste-Léanne COMMUNAUTE DE TERRITOIRES</p>	<p><b>Combrailles, Sicule &amp; Morge</b></p> <p>COMMUNAUTE DE COMBRES</p>	<p><b>RLV</b></p> <p>RIOM LIMAGNE &amp; VOLCANS</p> <p>TOUR DE LA VICHY COMMUNAUTE</p>	<p></p> <p>VICHY COMMUNAUTE</p>	<p></p> <p>Plaine Limagne</p> <p>COMMUNAUTE - LEZARD</p>
<p>La Présidente Mme Pouzadoux</p>	<p>Le Président M. Guillot</p>	<p>Le Vice-Président M. Pecoul</p>	<p>Le Président M. Aguilera</p>	<p>Le Président M. Raynaud</p>

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 30 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/07/2021

Objet de l'acte : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TERRITOIRE D'INDUSTRIES -  
AVENANT 1

.....

Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 23/07/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 08JUIL2021\_30

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210708-08JUIL2021\_30-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .4

Finances locales

Interventions économiques

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 30.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021\_30-DE-1-1\_1.pdf )